

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2021_043

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 novembre 2021

Nombre	
de Conseillers en exercice	14
de Présents	11
de Votants	12

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Etude de faisabilité de la nouvelle cantine

Etaient présents : ARENA Antoine, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : ESMIOL-PAUL Bénédicte par HAMOT Christine, PAGANI Virginie par CARLAVAN Lydie, HEYNDRIKX Kris par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Madame Lydie CARLAVAN, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 29/10/2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une consultation a été lancée auprès de cinq cabinets d'architectes pour une étude de faisabilité concernant le projet de construction d'une nouvelle cantine.

Après étude des candidatures, la commission des travaux a décidé de retenir la proposition faite par l'agence d'architecture Laurent dont les honoraires d'élèvent à 1085 € HT soit 1302 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de l'agence d'architecture Laurent dont les honoraires d'élèvent à 1085 € HT soit 1302 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 9

ABSTENTION : 2

CONTRE : 3

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire,
Antoine ARENA

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/11/2021 004-210400479-20211109-DE_2021_043-DE

